

Calendrier 2017

	Formation	Durée	Oct 2017	Nou 2017	Déc 2017	Janu 2018	Féu 2018	Mars 2018	Auril 2018
Droit	Le statut de l' élu local	1 jour		24					
	Pouvoir de police du Maire et sécurité	1 jour		25					
	Relations communes et associations	1 jour			01				
	Marchés publics : mode d'emploi	1 jour	13					30	
	Réforme territoriale et la Loi NOTRe	1 jour			02				
	Droit de l'urbanisme pour les non-juristes	2 jours		17-18			02-03		
Gestion	Gestion du cimetière	1 jour				12			
	Comprendre l'intercommunalité	1 jour	07						
Budget	Manager une collectivité et ses agents	1 jour							07
	Comprendre les finances locales	2 jours	27-28			19-20			13-14
Communication	Maîtriser sa parole en public jour 1	1 jour		24		26			27
	Maîtriser sa parole en public jour 2	1 jour		25		27			28
	Communiquer avec la presse médiatraining	1 jour	06		16			17	
	Rédiger un discours	1 jour	20				16		
	Débat contradictoire	1 jour	21				17		
	Conduite de réunion	1 jour						24	
	Communiquer sur les réseaux-sociaux	1 jour			15			16	
	Incarner son mandat d' élu	1 jour				13			06



L'Abbaye des Prémontrés est un lieu idéal de formation. Son environnement unique et ses grandes salles lumineuses, à l'écart du tumulte de la ville, en font un lieu de travail privilégié et apprécié.

Pont-à-Mousson est situé en plein centre de l'Europe, au cœur de la Lorraine, à 30 mn de Metz et Nancy, 15 mn de l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine et de la gare d'interconnexion Lorraine-TGV.

Tarifs de la formation T.T.C*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants :	250 €
De 5 000 à 20 000 habitants :	300 €
De 20 000 à 50 000 habitants :	350 €
De 50 000 à 100 000 habitants :	450 €
Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux :	500 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

Lieu

Abbaye des Prémontrés
9 Rue Saint-Martin
54700 Pont-à-Mousson

Tel : 03 83 81 10 32

Les déjeuners seront servis au restaurant de l'Abbaye des Prémontrés ou dans un restaurant proche.

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 8 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

Bulletin d'Inscription

Titre de la formation:

Date de la formation :/...../.....

Le stagiaire :

Nom :(Mme / Mlle / M.)

Prénom :

Fonction exercée :

Téléphone :

E- mail :@.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville:

La collectivité :

Mairie de ..., Communauté de Commune de ..., Conseil Départemental de ...

.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom responsable formation :

Tel : Email :@.....

.....

Nombre d'habitants :

Signature de l'élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants : 250 €

De 5 000 à 20 000 habitants : 300 €

De 20 000 à 50 000 habitants : 350 €

De 50 000 à 100 000 habitants : 450 €

Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux : 500 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due. Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation. L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.